



Entrée en 3^{ème} - 2022/2023 - FICHE PEDAGOGIQUE

Cette fiche remplie et signée doit être téléchargée lors de l'étape 5 de la préinscription en ligne

Nom et prénom de l'élève :

1. LVB - Cocher la case qui correspond à votre choix (continuité pédagogique) :

Allemand OU Espagnol OU Autre (CNED), à préciser :

Il n'est pas possible de débiter une LVB en 3^{ème} (hors Allemand ou Espagnol l'élève devra suivre la LVB débutée en 5^{ème} par le CNED)

2. OPTION(S) / PARCOURS LINGUISTIQUE(S)

Veillez cocher votre ou vos choix dans le tableau ci-dessous - Si vous êtes intéressé(e) par un parcours sélectif à effectif limité, nous vous invitons à faire plusieurs choix et à les hiérarchiser en indiquant 1,2 ou 3 dans les cases correspondantes.

| | Section Internationale Américaine <i>Parcours sélectif - Effectif limité</i> | Parcours EURO collège | Parcours classique |
|--|--|---|---|
| Obligatoire | Anglais (3h) | Anglais (3h) | Anglais (3h) |
| Obligatoire - LVB | Allemand ou Espagnol (2.5h) | Allemand ou Espagnol (2.5h) | Allemand ou Espagnol (2.5h) |
| Enseignement optionnel facultatif | Néerlandais (2h) | Néerlandais ou Latin (2h) | Néerlandais ou Latin (2h) |
| Option linguistique | SIA : + 6h d'enseignement en langue anglaise | EURO : + 1h d'enseignement en langue anglaise | |
| | <i>Un dossier de candidature rempli et signé doit obligatoirement être transmis avec le dossier d'inscription</i> https://lfvvg.com/inscriptions/ | <u>Option facultative n°1*</u> Latin Néerlandais | <u>Option facultative n°1*</u> Latin Néerlandais |
| | Option facultative néerlandais OUI NON | <u>Option facultative n°2*</u> Latin Néerlandais | <u>Option facultative n°2*</u> Latin Néerlandais |
| Choix parcours linguistique(s) | | | |

* **Nous vous demandons de hiérarchiser votre choix d'options facultatives** car, en fonction des demandes et des emplois du temps, elles ne seront pas forcément cumulables.

L'ouverture d'un niveau débutant en néerlandais n'est pas garantie et il n'est pas possible de débiter le latin en 3^{ème}.

Les décisions concernant les **demandes de parcours sélectifs à effectif limité** sont indépendantes de la décision d'admission dans l'établissement et seront communiquées à partir de mi-juin (en fonction des conseils de classe qui doivent examiner les demandes internes).

Tout choix pédagogique vaut engagement pour toute l'année scolaire. Aucune modification ne pourra être effectuée après signature de cette fiche.

Fait à La Haye le :

Signature de l'élève :

Nom et signature du responsable légal :